

Le 1^{ER} octobre 2018

CONVOCATION

par voie électronique

Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 5 OCTOBRE 2018 à 20H30

ORDRE DU JOUR.

- · Projet d'urbanisation et d'embellissement de notre centre bourg
- Projet de cavurnes pour le cimetière et tarif correspondant
- Mise en place de chicanes de ralentissement dans les entrées de notre bourg, direction Verruyes et Champdeniers St Denis
- · Horaires d'ouvertures de la mairie
- · Point sur le budget
- Point sur les travaux de la mairie, remise des clés aux membres du Conseil Municipal
- Questions diverses
 - o Point sur les activités de la bibliothèque
 - o Tour de table
 - 0 ..

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Alain CLAIRAND



COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 5 OCTOBRE 2018 à 20H30

Présents

Mmes et Mrs Clairand a, Fradin J, Largeau C, Girard M, Morisset JM, Gadreau A, Guery C, Ouvrard A, Caquineau H, Quintard C, Piot A, Granier M.

Absents :

GUITTON Sylvie pouvoir à Jacques FRADIN GUITTON Claude. CHAMARD Mathieu

Secrétaire de séance : Mme Murielle GIRARD

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2018 Vote pour à l'unanimité

Mais M. Fradin apporte une précision à la rubrique <u>Vote d'un fonds de commerce</u> « Le dépôt de garantie sera de 350 € soit un mois de loyer. », il s'aqit d'un mois de loyer hors taxes.

Jean Marie Morisset fait remarquer qu'à la rubrique Point sur le budget, il est dit : « nous avons demandé à notre architecte Monsieur Luc COGNY, de chiffrer les restes à réaliser ainsi que les plus et moins-values du chantier de rénovation de notre mairie.» or nous n'avons rien reçu de M. Cogny et nous entamons la deuxième tranche de travaux sans savoir précisément le coût de cette deuxième tranche, mais avec le vécu que l'on sait de la première tranche.

Alain Clairand répond que « nous avons évalué qu'il nous reste 102.000€ à payer à ce jour et cette somme ne devrait pas dépasser ce qui était prévu. ». On attend toujours la réponse de Monsieur Cogny.

Projet d'urbanisation et d'embellissement de notre centre bourg

Alain Clairand annonce que les commissions bâtiments-voirie et embellissement du bourg se sont réunies le 17 septembre 2018. Il a été défini un périmètre d'intervention qui ne s'arrête pas qu'aux abords de la mairie mais qui englobe la Place du monument aux morts, la Place de l'Eglise, le début de la rue des Forges, la rue de la Verronnerie, la rue des Halles, la Place des Marronniers et la rue de la Poste.

Il sera étudié la possibilité de créer un petit jardin public au centre bourg. Pour cela, il faut consulter les propriétaires fonciers concernés par ce projet. Alain Clairand a rencontré ces propriétaires qui s'accordent un délai de réflexion.



Mairie de Mazières en Gâtine • Place des Marronniers • BP 12 • 79310 Mazières en Gâtine Tél. : 05 49 63 20 20 • Fax : 05 49 63 25 47 • mazières@cesudgatine.fr



Il faudra ensuite écrire un cahier des charges, ce que Jean-Marie Morisset accepte de faire, mais en précisant qu'il souhaiterait que l'on s'ouvre plus vers l'extérieur et qu'un plus grand nombre de membres du conseil municipal s'implique dans la réflexion.

Alain Clairand pense qu'il convient de faire ce projet avec la population.

Après avoir rédigé le cahier des charges, il faudra proposer 3 noms d'architectes-urbanistes-paysagistes et

Proiet de cavurne pour le cimetière et tarif correspondant

Au départ, on pensait que, comme pour les tombes, la commune pourrait vendre l'emplacement et que les familles feraient faire les cavurnes mais Jacques Fradin et Claude Largeau ont rencontré des fournisseurs. Ceux-ci s'accordent pour dire qu'il vaut mieux que la commune fasse construire les cavurnes pour les vendre oux familles.

Il faut étudier les devis et choisir un fournisseur.

Actuellement, la commune vend 326€ la case de columbarium pour une durée de 30 ans et 796€ pour une durée de 50 ans. Il faudrait avoir des tarifs identiques pour les cavurnes.

Les dernières cases disponibles du columbarium ont été vendues cette année. Il est urgent créer de nouveaux emplacements. Columbarium ou cavurnes? Les deux, mais la construction d'un columbarium coûte plus cher que la création d'un emplacement pour les cavurnes.

⇒ Monsieur le Maire propose de retenir dans l'immédiat le principe de la construction de cavurnes. Après étude des devis et réception des factures, le conseil sera appelé à délibérer sur le montant des tarifs.

Mise en place de chicanes de ralentissement dans les entrées de notre bourg direction Verruyes et Champdeniers St Denis

La parole est donnée à Claude Largeau. Des comptages de vitesse ont été faits sur les 2 axes et dans les deux sens

Le Conseil est informé des résultats. Ces derniers confirment le fait que les conducteurs roulent trop vite sur ces deux axes du bourg.

Dans les sens Mazières/Verruyes - Verruyes/Mazières, environ 30% des automobilistes respectent la limitation à 50 km/h en vigueur.

Dans les sens Mazières/Champdeniers - Champdeniers/Mazières, seulement 22% des automobilistes respectent la limitation à 50km/h en vigueur.

Dans ces 2 entrées de bourg, à partir du 15 octobre 2018, il est proposé au Conseil, la mise en place provisoire de chicanes de ralentissement afin d'améliorer la sécurité. Le département prêtera les matériels et panneaux nécessaires. Le Conseil remercie le Département pour ce prêt.



Mairie de Mazières en Gâtine - Place des Marronniers - BP 12 - 79310 Mazières en Gâtine Tél.: 05 49 63 20 20 • Fax: 05 49 63 25 47 • mazieres@ccsudgatine.fr



Horaires d'ouvertures de la mairie

M. Le Maire rappelle les échanges évoqués lors de la dernière réunion et rappelle les deux questions que l'on

Doit-on modifier les horaires?

Doit-on modifier l'organisation des services?

Le personnel a été consulté.

A la demande de M. le Maire, les secrétaires ont pointé les personnes qui viennent en mairie et ont comptabilisé les appels téléphoniques. La même démarche a été faite à la poste.

En septembre, par exemple, le secrétariat a accueilli, en moyenne, tous les matins environ 6 personnes par jours et ont reçu autant de communications téléphoniques. Par ailleurs les secrétaires passent environ 10 mn à accueillir une personne. De plus, chaque communication téléphonique dure en moyenne 5 mn. Une personne est accueillie physiquement ou téléphoniquement toutes les 20mn.

La même démarche a été faite à l'agence postale sachant que l'agence ouvre une heure en moins. En moyenne 22 personnes sont reçues par jour. Un client vient environ toutes les 8 mn. Les opérations bancaires prennent plus de temps.

Notre agence postale communale marche très bien. L'employée qui accueille le public est occupée à plein-

Jean-Marie Morisset souligne que le débat de fond repose sur l'organisation globale des 2 services accueillant du public.

Que se passe-t-il si l'une des trois personnes est malade ou absente pour une formation de courte durée? Est-il nécessaire de fermer les services dans ces cas-là? Ne peut-il pas y avoir une solution en interne ce qui se justifierait par la polyvalence du personnel communal.

Or il y a une « séparation » entre les missions de l'agence postale et celles du secrétariat de mairie. Il serait judicieux de trouver une solution en interne sans faire appel à une personne extérieure au personnel communal.

Point sur le budget

L'entreprise Bouygues vient de faire parvenir une facture de 12000€ concernant l'effacement des réseaux rue de la Poste. Si la trésorerie nous demande de passer cette facture sur un compte 204 « subvention d'équipement » car le réseau ne nous appartient pas, nous serons dans l'obligation d'amortir cette somme. Il est proposé au Conseil d'amortir le montant de ces travaux sur 10 ans si cette imputation comptable est confirmée.

⇒A l'unanimité, le Conseil décide si besoin, d'amortir cette dépense sur une durée de 10 ans.

Point sur les travaux de la mairie, remise des clés aux membres du conseil municipal

Les clés de la nouvelle mairie ont été remises aux conseillers en début de séance. Concernant le point sur les travaux, Claude Largeau prend la parole.

Mairie de Mazières en Gâtine • Place des Marronniers • BP 12 • 79310 Mazières en Gâtine Tel.: 05 49 63 20 20 • Fax: 05 49 63 25 47 • mazieres@ccsudgatine.fr



La 2ème tranche de travaux avance vite et a des chances d'être finie fin novembre.

Le tri des archives est en cours. Après vérification et autorisation du service des Archives Départementales, 2 tonnes d'archives ont été enlevées par le SMC pour être recycler.

Questions diverses

o Point sur les activités de la bibliothèque

Lors de la rénovation du nouveau local accueillant la bibliothèque, notre commune a obtenu une subvention en provenance de la bibliothèque départementale. Parmi les critères d'éligibilité, nous avons accepté le principe de travailler en réseau avec d'autres bibliothèques de notre territoire.

Aujourd'hui, la bibliothèque municipale de Saint Pardoux souhaiterait travailler en réseau avec notre bibliothèque. Ainsi l'offre « lecture » serait encore plus attrayante pour les deux bibliothèques. Ce rapprochement pourrait être l'amorce d'un réseau qui demain, pourrait s'enrichir avec la venue d'autres bibliothèques.

Cependant pour travailler en réseau, les bibliothèques doivent être équipées de logiciels compatibles. Le logiciel de notre bibliothèque est relativement ancien et ne se commercialise plus.

Un tel projet ne peut être lancé qu'avec l'adhésion de l'équipe des bénévoles qui gèrent et animent notre bibliothèque.

Néanmoins la discussion sur le sujet, se poursuivra avec nos voisins et amis de Saint Pardoux.

Marylène Granier précise aussi que la bibliothèque doit figurer sur le nouveau site Web de la commune.

o Tour de table

Le 11 novembre l'exposition se fera dans la salle du conseil de la nouvelle mairie. Le repas se fera dans la salle socioéducative.

La Cracotte sortira exceptionnellement en retard. Ca n'empêche pas de mettre à l'intérieur le flyer sur l'information sur la collecte de ferraille du Togo.

Fin de séance 22 h30. Prochain conseil, vendredi 2 novembre 2018.